



La Direction annonce la suspension des PSE

Suite à la décision du Conseil d'Etat en référé et à la demande des organisations syndicales, la Direction a pris les décisions suivantes :

- **Suspension immédiate des plans de licenciement de LCI, TF1 et eTF1** dans l'attente de la décision sur le fond du Conseil d'Etat (qui devrait intervenir dans les premiers mois de l'année 2015),
- Consultation des FAI et câblo-opérateurs en vue de **proroger de 6 mois les contrats de distribution de LCI** (jusqu'au 30 juin 2015).

Cette décision est une avancée importante pour la préservation de LCI et de l'emploi de tous ses salariés, mais elle n'est qu'un sursis.

Deux étapes restent encore à franchir pour assurer la pérennité de LCI :

- 1/ obtenir une annulation par le Conseil d'Etat de la décision du CSA du 29 juillet 2014 (début 2015)
- 2/ obtenir du CSA une nouvelle décision autorisant enfin le passage de LCI en gratuit.

Il faudra donc rester mobilisés pour défendre le dossier LCI jusqu'au bout.

Vous pouvez compter sur l'engagement de vos représentants syndicaux.

